

Les enjeux de l'organisation professionnelle

Jean-Claude SABIN

AGROPOL, 12, avenue George-V, 75008 Paris, France

Mel : jmsab@wanadoo.fr

L'organisation professionnelle des agriculteurs est une nécessité et un moyen de développement.

Une politique agricole moderne ne peut plus être seulement étatique, elle doit s'appuyer nécessairement sur un monde paysan structuré en organisations représentatives, qui après dialogue servent de relais et de diffuseur.

L'agriculteur ne doit pas être un assisté permanent ni un laissé-pour-compte, il a droit à la considération et a le devoir de s'exprimer. Il ne peut le faire individuellement, l'organisation professionnelle dont il fait partie doit servir de relais.

Dans ce domaine, chaque pays a son histoire et la construction professionnelle est le fruit de cette histoire. Celle de la France est particulièrement conséquente et elle a permis à l'agriculture française d'accomplir des progrès considérables. Nombre d'agriculteurs ont pu réaliser leur projet en s'appuyant sur un ensemble professionnel cohérent (crédit agricole, mutuelles, coopératives, syndicats, etc.).

Est-ce à dire que l'organisation professionnelle française doit servir de modèle ? Oui, sans doute, dans ses finalités, non, dans sa structuration qui est le résultat d'une longue histoire qui, au fil du temps, a ajouté des strates ; aujourd'hui, il faut faire plus simple.

Généralement, nous considérons que l'organisation professionnelle a deux grands types de missions à assumer, celles de représentation et de réalisation.

La mission de représentation

Dans une démocratie, le citoyen n'est pas le seul concerné. L'homme acteur économique et social l'est aussi et il a son mot à dire.

Il a le devoir de participer et de s'exprimer collectivement. Pour cela, deux types de structure cohabitent où, selon les pays, la primauté est donnée à l'une d'elles : les syndicats agricoles et les chambres d'agriculture. Nous nous garderons d'indiquer des préférences, l'essentiel étant l'existence de structures représentatives reconnues par les instances publiques (gouvernements, parlements, régions...), et surtout reconnues par les agriculteurs.

Des écueils nous paraissent à éviter, à savoir laisser la politique, qui intéresse tous les citoyens, aux instances politiques, et un trop grand nombre de structures se prétendant représentatives ; cela tue la représentation car les contradictions permettent aux décideurs d'agir à leur guise.

Ce qui est important, c'est le débat à l'intérieur d'une structure représentative où chacun peut s'exprimer en fonction de sa région, de sa production, etc. C'est l'existence, la place donnée au débat et la capacité de synthèse des dirigeants qui donneront l'autorité, ce ne sera pas la forme juridique de la structure et surtout pas le nombre d'organisations.

La structure représentative devra faire une large place à l'information, à la fois auprès des agriculteurs et du grand public ; elle devra privilégier la pédagogie et la formation.

Une organisation économique et sociale de l'agriculture

Face à une économie qui se mondialise, un progrès technique qu'il faut à la fois adopter et maîtriser, un besoin de moyens financiers croissants, l'agriculteur seul ne peut pas grand-chose pour réaliser son projet, l'action collective est nécessaire et elle a fait ses preuves.

Un crédit adapté à l'agriculture est une nécessité première ; sa construction est généralement le fait des agriculteurs, des pouvoirs publics et de spécialistes des techniques bancaires.

Des mutuelles sont nécessaires aussi pour assurer le risque impossible à assumer seul (la couverture sociale faisant généralement l'objet de décisions étatiques), dans lequel peut intervenir un système mutualiste.

Les coopératives ont un grand rôle à jouer, pour participer à l'activité économique amont et aval, car elles permettent aux agriculteurs de connaître le marché et de s'y adapter ; en même temps, elles servent de secteur témoin, et sont donc indirectement utiles à tous.

Les coopératives ou organisations de services et de matériel en commun permettent l'utilisation par des agriculteurs ayant des fermes modestes du matériel traditionnellement réservé aux grandes structures.

Enfin, dans quelques pays dont la France depuis une trentaine d'années, des organisations interprofessionnelles conduisant des actions par filière obtiennent des résultats remarquables en termes d'investissements, de connaissances et de pénétration des marchés. Elles demandent aux représentants des agriculteurs un dialogue et un partenariat avec les autres acteurs de la filière. Nul doute que ces formes un peu nouvelles soient susceptibles d'apporter des résultats aux divers pays méditerranéens ; elles peuvent en outre susciter des partenariats inter-pays.

L'action interprofessionnelle ne remplace pas la nécessaire action professionnelle, au contraire c'est l'existence de structures agricoles fortes qui permet un dialogue équilibré avec le commerce et l'industrie.

Dans tous ces domaines, il y a encore beaucoup à faire de part et d'autre de la Méditerranée, pour d'abord se connaître, agir en concertation et progressivement devenir partenaires.